



Mai 2021

Dialogue

Le journal d'information du village de Revel

#108



Dossier : Budget 2021



Sommaire

Le mot du maire 2

Le dossier 3

Informations mairie 6

Enfance Jeunesse 21

Les Assoc' 22

Culture & Vie Revéloise 25

Agenda Infos utiles 28

Mot du maire

Le premier budget de notre mandature a été voté le 23 mars 2021. Nous veillons toujours à maîtriser nos dépenses de fonctionnement, d'autant plus que nos recettes n'augmentent pas (les dotations de l'État diminuent, ainsi que les ventes de bois). Concernant notre budget d'investissement, le projet phare de ce début de mandat est la rénovation énergétique et la réhabilitation de l'école maternelle. Ces travaux devraient être financés à 80 % par des subventions obtenues de la part du département de l'Isère, de l'Etat et de la communauté de communes Le Grésivaudan. Les travaux auraient dû être lancés cet été mais la conjoncture actuelle crée une tension très forte sur les approvisionnements de matériaux, et donc une augmentation potentielle des prix. Nous préférons repousser la consultation en fin d'année et réaliser les travaux à l'été 2022. En effet, nous sommes tenus d'entreprendre ces travaux sur la période des vacances d'été afin de perturber à minima le fonctionnement de l'école.

Le deuxième projet concerne la mise en place d'un Tiers lieu sur la commune. Nous sommes arrivés à lancer un travail participatif malgré les problèmes sanitaires. Un groupe "épicerie" a commencé à travailler. Vous trouverez un article détaillé sur le sujet dans ce numéro. La commune achète une maison sur la place du village pour la réalisation de ce projet dans laquelle pourra s'installer l'épicerie ainsi que d'autres Tiers lieux à venir. Nous acquérons également la maison Guimet, située dans le prolongement du cabinet médical. Dans cette zone tous les bâtiments sont communaux. Il nous a semblé cohérent et évident d'acquérir cette maison afin, le jour venu, de pouvoir réaliser un projet sur ce secteur.

Le travail engagé en 2019 sur Freydières se poursuit. Durant cette année, trois études seront réalisées afin de préciser les axes déterminés avec le groupe de travail participatif : une étude faune-flore co-financée par le programme européen Leader et le département, une étude d'opportunité sur les chalets communaux, co-financée par la Région, et une étude plus globale sur notre "camp de base" (organisation de l'accueil sur le site), co-financée par la communauté de communes Le Grésivaudan.

Malgré le contexte sanitaire qui impacte toujours la vie de notre village, nous arrivons à avancer et proposons un budget tourné vers l'avenir.

Bonne lecture à tous.

Coralie Bourdelain, maire de Revel



Credit photo : Sébastien Buret-Hans Lucas

Prochaine publication :
Juin 2021

Revel Dialogue N°108

Responsables de la rédaction : Mireille Berthuin, Patrick Hervé

Comité de rédaction : Mireille Berthuin, Coralie Bourdelain, Dominique Capron, Sandrine Gayet, Patrick Hervé, Stéphane Mastropietro, Vincent Pelletier

Mise en page : Luc Descotils

Pour faciliter la mise en oeuvre du journal, merci de taper vos articles sans aucune mise en page ni saut de ligne, d'envoyer vos photos à part dans la meilleure résolution et de nous transmettre le tout par email à : revel-dialogue@revel-belledonne.com



Budget 2021, reflet des indicateurs économiques externes et volonté politique locale

Le budget présenté ci-après est le premier budget du mandat 2020-2026. Il reflète la volonté de l'équipe municipale de **maîtriser les dépenses de fonctionnement** de la commune pour **maintenir un niveau d'investissement nécessaire et suffisant sans augmentation des taux d'imposition locale**.

Un exercice pour le moins périlleux dans le contexte national qui nous impacte directement :

- Baisse continue des dotations de l'Etat (-6%).
- Gestion de la crise sanitaire et mise en place d'un protocole périscolaire induisant un renforcement des équipes de surveillants des enfants et la mise en place d'un 3ème service de cantine (**voir encadré bilan Covid-19**).
- Confirmation d'une baisse structurelle des ventes de bois, due à une crise sanitaire des forêts liée au réchauffement climatique.
- Dans ce contexte défavorable aux petites collectivités, et grâce à une gestion rigoureuse de nos finances, nous prévoyons un programme d'investissement ambitieux pour la commune selon les axes prioritaires suivants : **sécurité de la collectivité, valorisation du patrimoine bâti et préservation de ses richesses naturelles**.

Sécurité

- Élaboration d'un plan de mise en conformité du réseau de Défense Incendie sur l'ensemble de la commune et lancement d'une première phase de travaux.
- Démarrage des études d'eaux pluviales sur lesquelles la commune s'est engagée au moment de l'approbation du PLU.

Valorisation et préservation du patrimoine naturel de la commune

- Engagement d'une étude faune-flore sur le site de Freydières et préconisations de gestion durable de cet espace naturel en tenant compte de la fréquentation du site .
- Création d'une route forestière au Mont Morel.

Vote du budget primitif 2021

Budget de fonctionnement, répartition des grandes masses financières et explication de texte

Recettes de fonctionnement

L'atténuation des charges correspond aux dépenses réalisées par la commune qui doivent être réduites. Ex : remboursement des indemnités journalières de la sécurité sociale, remboursement des frais de personnel affectés à des services gérés par la Communauté de communes (eau et assainissement).

Les produits des services sont les recettes générées par les ventes issues de l'exploitation de la forêt communale, les redevances des commerçants du marché, les concessions du cimetière, les recettes du service de cantine et de garderie, la location de l'alpage de la Pra, les recettes générées par la revente de la production

Mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces publics

- Projet de rénovation énergétique, de réhabilitation intérieure et d'équipement numérique de l'école maternelle, incluant le passage à une énergie de chauffage renouvelable.
- Aménagement de la place de la mairie (abri vélo, accessibilité des toilettes publiques).
- Acquisitions foncières dans le centre du village pour l'accueil d'une épicerie (projet porté par un groupe de citoyens revélois).
- Création d'équipements de loisirs à l'Espace Guimet (jeux de boules et poteaux de rugby).

Le budget communal 2021 a été voté comme suit :

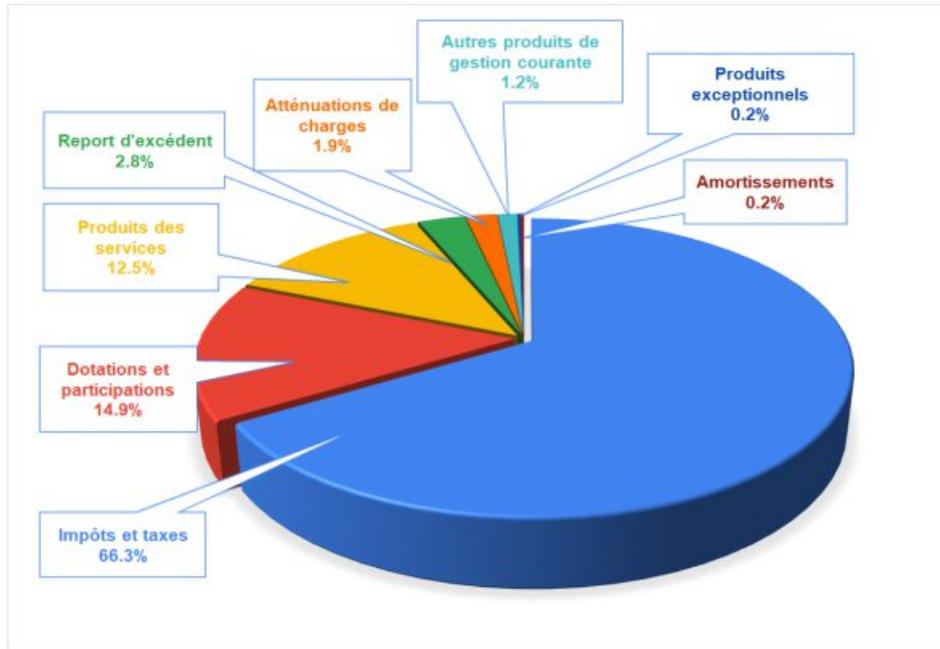
- Fonctionnement : **1 145 805 €**
- Investissements : **1 499 935 €**

d'électricité des installations photovoltaïques.

Les impôts et taxes concernent la taxe du foncier bâti et non bâti. La taxe d'habitation n'est plus prélevée à partir de 2021, mais fait l'objet d'une compensation de l'Etat.

Les dotations, subventions et participations correspondent principalement aux dotations versées par l'Etat (Dotation forfaitaire, Dotation de Solidarité Rurale, détaillées en page 7). On trouve également dans ce chapitre les subventions de fonctionnement versées par le Département et la Région pour l'entretien de la forêt communale, et les fonds européens prenant en charge une partie de la mission Natura 2000 portée par la commune, ainsi





que la facturation de l'utilisation des bâtiments communaux par le service Enfance-jeunesse de la Communauté de communes.

Les autres produits de gestion courante sont les recettes des locaux que la Commune loue, comme le cabinet médical et les chalets de Freydières.

Les produits exceptionnels sont les dépenses annulées sur un exercice antérieur, le remboursement par les assurances de sinistres...

Les opérations d'ordre et de transfert entre les sections sont des écritures qui ne génèrent pas de mouvement de trésorerie. Il s'agit principalement de l'amortissement des subventions de la Commune.

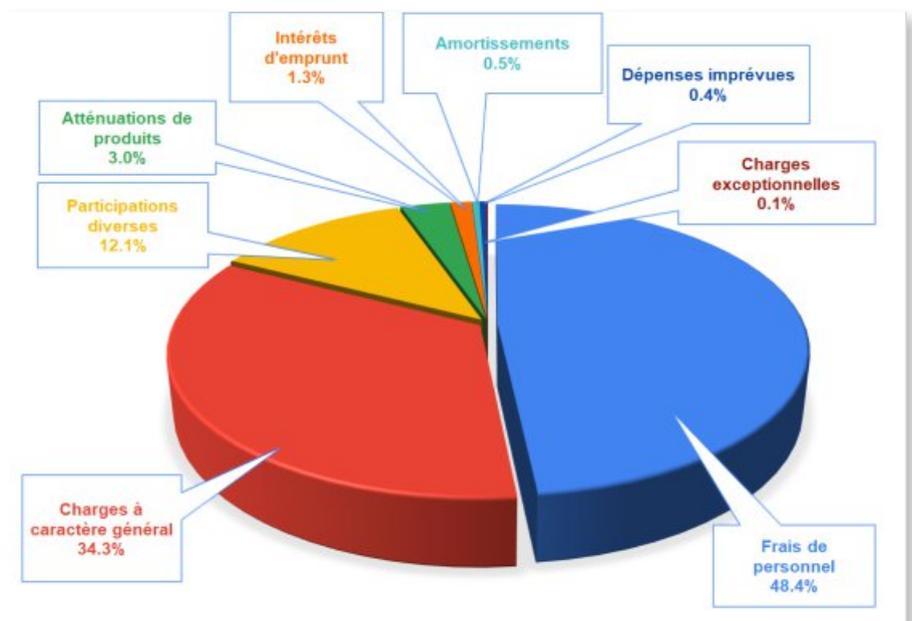
Dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général sont les dépenses qui permettent à la Commune d'assurer son fonctionnement quotidien. Exemple : l'électricité, le carburant et l'entretien des véhicules, le combustible, l'achat de petits matériels, les prestations de service, les denrées alimentaires pour la cantine, l'entretien des bâtiments publics, les achats de livres par la bibliothèque, les fournitures scolaires, l'entretien de la forêt communale, les frais de télécommunications, les assurances, l'instruction des autorisations d'urbanisme, la redevance des ordures ménagères, la publication des Brèves et Revel-Dialogue...

Les charges de personnel et frais assimilés correspondent aux salaires des agents de la commune ainsi qu'aux charges salariales et patronales qui doivent être payées à des organismes tels que l'URSSAF.

L'atténuation de produits correspond à une recette touchée par la commune qui doit être reversée à un autre organisme. Exemple : le FPIC (Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines communes et intercommunalités pour la reverser à des territoires moins favorisés.

Les autres charges de gestion courante correspondent aux indemnités versées aux élus, à l'annulation des recettes en cas d'impayé, aux subventions versées (associations, caisse des écoles, CCAS).



Les charges financières sont le remboursement des intérêts de la dette de la commune.

Les opérations d'ordre et de transfert entre les sections sont des écritures qui ne génèrent pas de mouvement de trésorerie. Il s'agit principalement de l'amortissement des biens de la commune.



Budget d'investissement 2021

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont essentiellement liées aux subventions (Communauté de communes, Département, Région, Etat, Europe), ainsi qu'à l'excédent de fonctionnement que la commune est capable de dégager à la fin de l'exercice budgétaire précédent.

Détail des dépenses d'investissement

Sécurité

Chaînes tracteur	4 800 €
Travaux d'enfouissement des lignes basse tension route du Bourg	15 600 €
Etude des eaux pluviales secteur Enclose et travaux de correction torrentielle	82 974 €
Etude eaux pluviales secteur la Bourgeat	16 221 €
Clôture terrain VTT Espace Guimet	3 000 €
Mise en conformité de la Défense Incendie	19 536 €
Réparation de la route de la Tour	8 953 €
Réfection d'une cunette route du Cornet	8 247 €
Achat d'un défibrillateur Espace Guimet	2 000 €

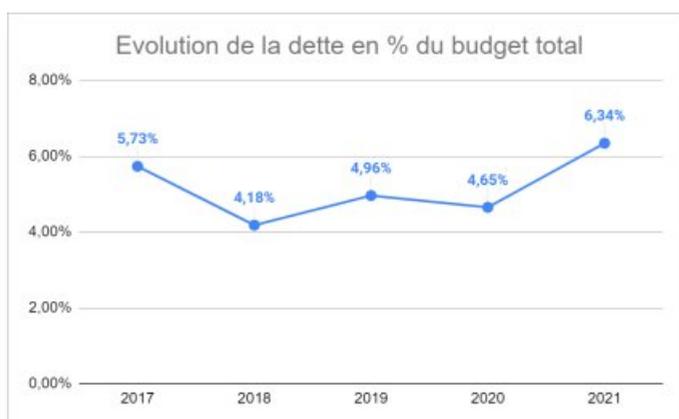
Mise en valeur et entretien du patrimoine bâti et des espaces publics

Câblage et équipement informatique de l'école maternelle	12 800 €
Mobilier et équipement informatique de l'école élémentaire	10 000 €
Rénovation énergétique de l'école maternelle	707 355 €
Aménagement de la place de la mairie	47 352 €
Jeux de boules Espace Guimet	6 000 €
Poteaux de rugby Espace Guimet	2 000 €
Changement du moteur des cloches de l'église	4 270 €
Remplacement d'un réfrigérateur pour la cantine	1 700 €
Achat d'un nouveau columbarium	12 000 €
Acquisition de biens immobiliers en centre de village	170 000 €

Valorisation et préservation du patrimoine naturel de la commune

Etude faune flore Freydières	20 000 €
Création d'une route forestière Mont Morel	96 400 €
Réfection du captage d'eau au Colon et signalétique alpage de la Pra	8 477 €

Situation économique et financière globale de la commune



Quelques ratios

- Taux d'endettement : **6,34%**
- Encours de la dette par habitant : **628€**
(moyenne des communes de même strate = 620 €)
- Capacité de désendettement : **4,8 ans**
(seuil d'alerte fixé à 8-10 ans)
- Capacité d'autofinancement : **22%** du budget de fonctionnement (environ 290 000€)

Subventions aux associations Programmation 2021

Compte tenu du contexte de l'année 2020 qui a conduit les associations à annuler la plupart des festivités programmées, **les subventions directement liées au soutien de ces fêtes n'ont pas été versées**. Il en est de même pour les activités annulées en 2021 en raison de la crise sanitaire.

Musique au Balcon – Concert de fin d'année	300 €
Swing it ! Festival de jazz swing	1 000 €
Le Perlet : visites culturelles, sorties, conférences	600 €
AFR Fête des jeunes	300 €
AFR Revel en Fête	1 200 €
AFR WE théâtre	300 €
C9 Derby luge	100 €
C9 Boules tout-terrain	100 €
C9 Méga fête	1 200 €
APE spectacle de Noel	600 €
Association Nationale des Anciens du Maquis du Grésivaudan	100 €
Souvenir Français	100 €
Prévention routière	100 €
Belledonne en cirque – Festival de cirque à Freydières	500 €
PGHM	100 €
Direction Départementale de l'Education Nationale	100 €
ACAB Association du Comice de Belledonne	400 €
Subventions imprévues	1 000 €
Total	8 100 €

Organisation des conseils municipaux

On a reproché à la Mairie l'organisation sans public du dernier Conseil Municipal, et de façon quelque peu brutale et anonyme.

Nous rappelons que l'ensemble du pays est sous couvre-feu à 19 heures.

Les élus peuvent assister aux conseils municipaux en présentiel ou en visio, selon leur choix.

Pour le public, si la réunion a lieu après 19 heures, (ce qui était le cas puisque démarrant à 20h00) il ne peut s'y rendre, puisque ce déplacement ne répond à aucun motif dérogatoire prévu sur les attestations. Les seules exceptions sont les journalistes, qui peuvent

justifier d'un motif professionnel. Pas de présentiel pour le public donc.

Néanmoins la Municipalité, désireuse de maintenir le cadre démocratique, a voulu permettre une présence du public dès le mois de janvier. Ainsi un lien informatique par VISIO est communiqué à chaque conseil par le biais de la liste Revel-Infos. Plusieurs Revelois ont donc pu assister à ces réunions et nous les en remercions.

Pour en savoir plus sur la liste Revel-Infos et comment vous inscrire, reportez-vous à l'article Communication à la page 12 de ce numéro !

Finances

Point COVID

La période de crise sanitaire que nous traversons a fortement impacté les finances de la commune.

Certaines dépenses ont été réduites :

- carburants aux services techniques (moins de tournées, moins de tonte),
- fluides (chauffage, eau et électricité) en raison de l'arrêt des activités associatives,
- baisse des achats alimentaires à la cantine, en arrêt pendant plusieurs semaines,
- subventions aux associations pour l'organisation de festivités non versées.

A contrario, la situation sanitaire a généré de lourdes dépenses imprévues :

- recrutement de personnel périscolaire supplémentaire pour faire face à l'obligation de non brassage des classes sur le temps de cantine, et au passage à trois services de cantine qui permet de respecter la distanciation réglementaire,
- recettes de cantine et garderie périscolaire non perçues,
- fournitures d'entretien et d'hygiène.

Au total, le bilan est estimé à une perte d'environ 13 000€.

CHARPENTIER

TINY-HOUSE
CABANE INSOLITE · CHALET
EXTENSION OSSATURE BOIS
VÉRANDA · PERGOLA · TERRASSE

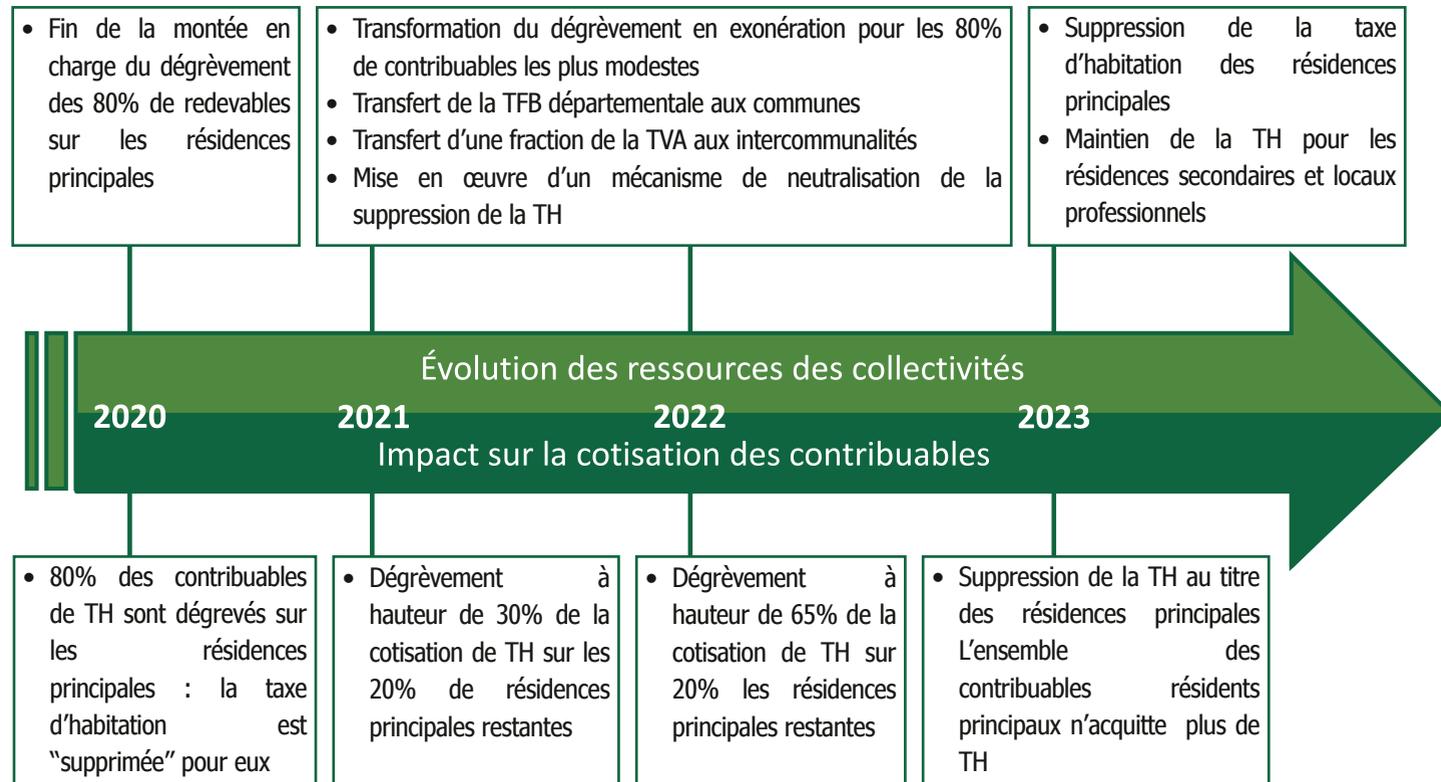


JEAN-MAXIME GONZALEZ · REVEL (38420) / JARRIER (73300)
www.nature-projetbois.com · 06 26 24 27 43

La taxe d'habitation

La loi de finance de l'Etat de 2020 prévoit la suppression de la taxe d'habitation.

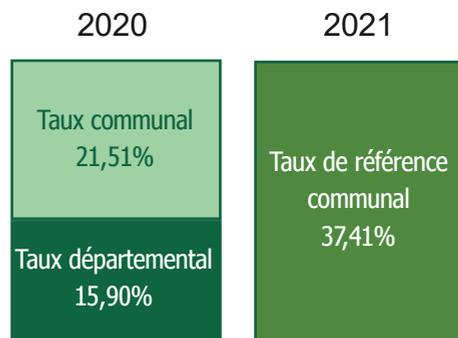
2020/2023 : Suppression progressive de la taxe d'habitation pour l'ensemble des résidences principales.



Impact sur la cotisation des contribuables :

Dégrèvement à hauteur de 30% de la cotisation de Taxe d'habitation sur les 20% de résidences principales restantes.

Pour 2021 : Evolution des ressources des collectivités :



- Transformation du dégrèvement en exonération pour les 80% des contribuables les plus modestes.
- Transfert de la part départementale de la Taxe Foncier Bâti aux communes.
- Mise en oeuvre d'un mécanisme de neutralisation de la suppression de la Taxe d'Habitation.

Pour compenser la perte de ressources pour les communes liée à la disparition à terme de la Taxe d'habitation, un système de taux de référence est mis en place dès 2021 sur le foncier bâti. Il correspondra à la somme des taux de taxe sur le foncier bâti votée par la commune et le département en 2020 : 21.51% par la commune + 15.90% par le Département soit un total de 37.41%.

Impact sur les feuilles de la taxe Foncière :

Les colonnes relatives à la part départementale disparaissent (% et montant) et les colonnes de la part communale présentent les cumuls (% et montants) commune+département dans les pourcentages cités plus haut.

Evolution des dotations :

La Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) comprend la Dotation Forfaitaire (DF), principale dotation de l'Etat aux communes, basée sur les critères de la population et de la superficie ; et pour ce qui nous concerne la (DSR) Dotation de Solidarité Rurale.

La synthèse des deux dotations laisse apparaître une baisse de 6% pour l'exercice 2021 passant de 81 500 € à 76 650 € (source STRATORIAL).

Travaux

Le calendrier des travaux

Printemps 2021

Espace Guimet

- Mise en place d'un défibrillateur : Le défibrillateur sera installé sur la façade côté entrée du Cabinet Médical.
- Ajout de poteaux de rugby sur le terrain actuel.

Défense Extérieure Contre l'Incendie (étude DECI)

Une étude avait été lancée fin septembre 2020 pour vérifier que la mise à disposition en eau répondait aux besoins des pompiers en cas d'incendie.

L'arrêté a été publié le 4 mars. Les travaux et installations nécessaires à l'amélioration de la DECI seront planifiés sur plusieurs années.

La Tour



Les travaux de réfection de la route de la Tour ont débuté en avril, suite à l'éboulement qui s'était produit en décembre 2020.

La fibre

Calendrier, où en est le département ?

Il faut noter un grand retard sur le déploiement au niveau départemental et Revel est concerné. Ce retard est dû à des malfaçons... mais le rattrapage est en cours.

Néanmoins, suite aux travaux, **une partie de la commune est éligible au raccordement à la fibre**, et certaines prises sont donc ouvertes.

(voir sur le site : <http://www.iserefibre.fr>)

Les opérateurs commencent à démarcher, mais certains d'entre eux ont tendance à communiquer dans leur démarche sur le principe d'**exclusivité qu'ils détiendraient... ce qui est faux** et nous devons demeurer vigilants.

Été 2021

L'Enclose

Des travaux de renforcement des berges pour éviter l'érosion sont planifiés en début d'été. Une demande auprès de l'Agence de l'Eau a été effectuée.

Automne 2021

Place de la mairie

La consultation des entreprises pour planifier les travaux a été lancée. Les entreprises étant très sollicitées, les travaux ne pourront débuter qu'à l'automne. Pour rappel, le projet prévoit les travaux suivants :

- Réfection des bornes du marché.
- Réalisation de toilettes publiques répondant aux normes PMR.
- Création de garages à vélo.
- Signalisation à créer pour le cheminement des personnes à mobilité réduite (PMR) depuis la place de stationnement en direction des toilettes publiques.
- Remise en état du mur situé au-dessus du terrain de pétanque.

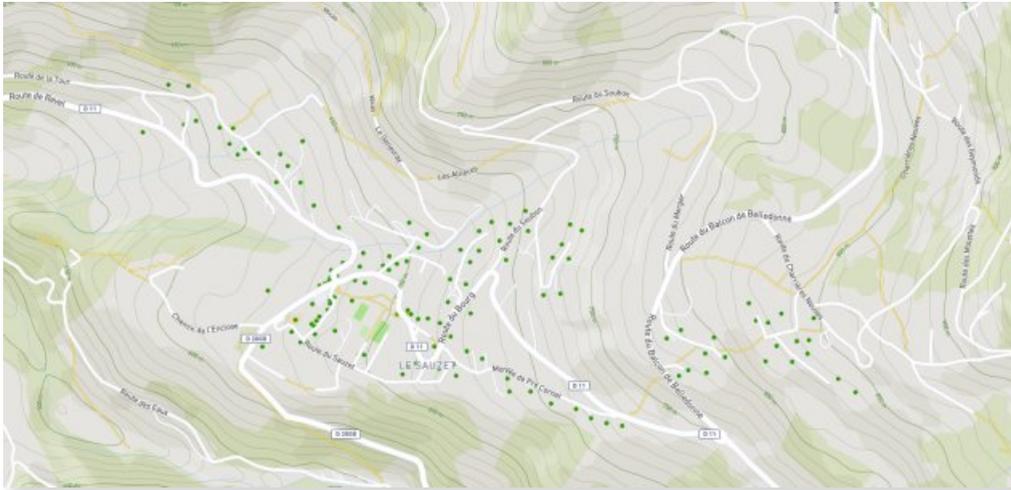
ENEDIS : enfouissement des lignes

Les travaux sont planifiés fin 2021, début 2022.

Les consultations en cours et à venir

- **Schéma directeur des eaux pluviales** (consultation en cours)
- **Travaux cimetièrre** : création d'un columbarium supplémentaire.
- Aménagement de **deux terrains de pétanque** pour organisation de tournois (demande de l'association Le Perlet).





La liste des opérateurs potentiels est également consultable sur le site www.iserefibrefr.

Vous trouverez ci-dessous le lien vers une carte du déploiement de la fibre sur Revel. Cette carte est mise à jour régulièrement sur le site de l'ARCEP. Vous pouvez voir si, à votre adresse, la fibre est d'ores et déjà déployée.

<https://cartefibre.arcep.fr>

Transports et déplacements

Un transport en commun de Montbonnot à Grenoble



Avec le Chrono 1, vous pouvez vous garer au parking du Pré de l'eau à Montbonnot et vous rendre à Grenoble, jusqu'à la cité Jean Macé, en passant par les Sablons, l'Hôtel de ville de Grenoble et la place Victor Hugo.

Le SMMAG : Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) gère les mobilités sur notre territoire.

L'objectif de ce syndicat est de simplifier les transports en commun et les déplacements alternatifs à la voiture individuelle, améliorer le service et unifier les tarifs. Un vaste chantier qui nécessite un travail important.

Concernant les infrastructures, des

connexions inter rives pour les vélos et les piétons seront réalisées (St Ismier- La Bâtie, Crolles - Brignoud, La Terrasse - Tencin). En ce qui concerne le train, **la halte ferroviaire de Domène devrait ouvrir fin 2025** avec un train tous les ¼ d'heure aux heures de pointe. Elle sera située rue des Brassières.

Afin de réduire le nombre de trajets solos en

voiture, le SMMAG veut favoriser les nouvelles mobilités : le vélo, le covoiturage et l'autopartage. **Afin d'échanger sur ces thèmes, une réunion aura lieu le 15 juin à 20h.** Réservez d'ores et déjà votre soirée.

Un questionnaire "mobilités" sera diffusé au mois de mai afin d'identifier vos besoins et vos propositions sur le sujet.

Plan inclusion numérique

Le projet d'ateliers informatiques pour toute personne souhaitant être accompagnée dans l'utilisation d'ordinateurs personnels, tablettes, smartphones, imprimantes, scanner, avait été relancé à la suite du forum des associations de septembre 2020.

Quelques séances d'aide individualisée ont eu lieu, mais le confinement de novembre est venu stopper le projet. Espérons que septembre prochain permettra de reprendre cette démarche.

Intercommunalité

Déchetterie Mobile

La compétence de la gestion des déchets est portée par la Communauté de communes Le Grésivaudan.

Ces services organisent une prestation de proximité avec le développement de la "déchetterie mobile" dont la définition et le planning vous sont fournis ci-dessous.

Vous pouvez vous rendre à une permanence de la déchetterie mobile même si vous n'habitez pas sur la commune. Mais pensez à votre carte d'accès !

Le volume des apports est limité à 2m3 par usager et par jour.

Les déchets acceptés :

- Les déchets ménagers toxiques : peinture, huile, batterie, colle...
- Les cartons : pliés et aplatis
- Le bois : palettes, cagettes, planches, contreplaqué...
- Les ferrailles : objets métalliques, tôles, poutrelles, cadres de vélo, ...
- Les encombrants : objets volumineux inférieurs à 2 m, bâches, polystyrène, ...
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques : informatique, électroménager, ...
- Les pneus

Les déchets refusés :

- Les ordures ménagères
- Les gravats
- Les déchets verts
- Les déchets professionnels et agricoles



La déchetterie mobile
De 9h à 12h et de 13h à 15h
DATES DES PERMANENCES 2021

SAINT-JEAN-LE-VIEUX

Plateforme à côté de l'abri à sel, Route du balcon de Belledonne

	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.
Mercredi	-	7 28	26	23	28	-	29	13	-
Samedi	27	-	15	12	-	28	11	23	6

Déchetterie et points d'apport volontaire : mauvais résultats

La Communauté de Commune a fait une inspection de nos colonnes de tri (containers plastiques jaunes) et le résultat est plutôt mauvais : la totalité des colonnes étaient polluées par des aspirateurs, des télévisions, du plâtre, des restes de chantier, des meubles... et même une piscine.

Encore une fois et malgré toute la sensibilisation aux règles effectuée par la Communauté de commune et la Mairie, nous constatons :

Des erreurs de tri en augmentation et des conséquences pour tous !

Des bonbonnes de gaz, des couches, des jouets en plastique, des sacs d'ordures ménagères, des radiateurs sont régulièrement retrouvés dans les bacs destinés aux emballages. Ces objets provoquent de nombreux dysfonctionnements lors de la collecte et du tri. Leur collecte endommage les véhicules qui ne sont pas équipés pour recevoir ces objets. Leurs volumes créent des débordements de bacs, obligeant les autres



utilisateurs à se déplacer vers un autre point de collecte. Lorsque le contenu des camions de collecte est trop "mauvais", ils sont déclassés et l'ensemble de la collecte est incinéré, gâchant les efforts de tout un quartier. Des substances dangereuses pour la sécurité des agents de tri et l'environnement peuvent également se retrouver sur la chaîne de tri.

Réparation des camions, mise à l'écart et renvoi vers des filières spécialisées de ces déchets parfois dangereux... Ces incivilités représentent 771 tonnes de déchets à l'année et coûtent 300 000€ par an à la collectivité (données 2020).

Réduisez le volume de vos déchets

Mise en place d'un dispositif de subventionnement pour l'achat de broyeurs de déchets verts mutualisés

Suite à la demande récurrente des usagers portant sur des solutions de broyage, la Communauté de commune Le Grésivaudan propose deux solutions complémentaires :

- la mise à disposition pour les usagers de broyeurs "volants" en cogestion avec les communes. Ce projet est en cours de construction.
- la subvention à l'achat de broyeurs mutualisés ; cette subvention est l'objet d'une délibération du Conseil communautaire du 29 mars 2021.

En effet, pour favoriser la gestion autonome des déchets verts des

particuliers et ainsi éviter les déplacements vers les déchetteries, il est proposé la mise en place d'une aide à l'achat de broyeurs.

Il s'agit d'une subvention fixée entre 25 et 40% du prix d'achat TTC d'un broyeur neuf, selon le nombre de co-acheteurs, dans la limite de 500€ TTC par broyeur et par groupement d'au moins deux foyers.

Les modalités d'organisation et de mise en place des conventions sont consultables sur le site de la Communauté de commune Le Grésivaudan :

<https://www.le-gresivaudan.fr/911-investissez-a-plusieurs-dans-un-broyeur.htm#par7847>

Forêt / Sentiers

Desserte de mont Morel

La commune de Revel, avec l'aide de l'ONF, s'est décidée, il y a quelques années, à entreprendre une route forestière sur le Mont Morel, dont l'étude, commencée en décembre 2017, a été reprise en 2019. L'objectif est de résoudre le point noir du débardage de la face Ouest dont le seul débouché actuel est la RD 280D menant à Freydière et de permettre l'exploitation d'une partie importante de notre parcelle forestière 31 (cadastrée 0D0485) située sur le territoire de la commune de La Combe de Lancey, en face Nord-Est.

Pour rejoindre notre parcelle sur La Combe de Lancey, nous avons obtenu l'accord des propriétaires privés situés sur le trajet, cette route forestière leur permettant d'exploiter leur parcelle plus facilement. Nous avons pensé aussi à associer les propriétaires privés situés au-delà de notre parcelle 31, afin qu'ils profitent des travaux entrepris, sous la forme d'une piste à tracteur partant de notre parcelle pour rejoindre le col de pré Raymond.

Vente de bois de chauffage aux particuliers

À la suite de la coupe de la parcelle 28 (située en aval de la route forestière venant du réservoir des Molettes vers la départementale 280D), nous pouvons proposer aux revêlois un lot unique de hêtre en bord de route forestière. Les grumes sont à couper sur place. La mise à prix est fixée à 43€ le m³.



**Un lot pour un volume de 7,52 m³
au prix de : 323€**

L'attribution du lot se fera par tirage au sort le 21/05/21 à 17h en mairie. Vous pouvez dès maintenant vous inscrire auprès du secrétariat au 04 76 89 82 09 ou par mail mairie@revel-belledonne.com.

Les grumes, marquées au talon, sont visibles sur le bord de la route forestière des Molettes, à la jonction avec la place de dépôt de la départementale 280D et à l'entrée du parking de la station d'épuration de Freydière.



Le coût total prévisionnel de cet aménagement est de 96 400€, avec un subventionnement de 81 000€. Le reste à charge sera compensé en partie par la recette du bois d'emprise de la route et la dépense de la piste en terrain privé sera supportée par les propriétaires concernés.

Agriculture

Le PAEN : la dynamique des territoires au service de l'agriculture

La loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux a confié aux Départements une compétence de protection et de mise en valeur des espaces naturels et agricoles périurbains, dite PAEN*. L'outil PAEN est constitué d'un programme d'actions qui concourt au maintien et à la valorisation de l'agriculture, des espaces naturels et des paysages sur les zones identifiées comme agricoles et naturelles dans les Plans Locaux d'Urbanisme des communes.

La Communauté de Communes Le Grésivaudan s'est par ailleurs donnée comme ambition, dans sa nouvelle politique agricole et alimentaire, de maintenir sa capacité de production pour répondre aux besoins alimentaires de ses habitants.

Une réflexion sur la mise en œuvre de l'outil PAEN sur le territoire est désormais en cours, portée par le Département et la Communauté de Communes. La commune de Revel souhaite s'associer activement à cette politique volontariste en faveur de l'agriculture locale. La préservation des zones agricoles et naturelles sur le village est en effet clairement inscrite dans le nouveau Plan Local d'Urbanisme.

Elle fait écho à la volonté de l'équipe municipale, clairement annoncée en 2020, de s'engager résolument vers des actions favorisant le développement durable de notre territoire.

*PAEN : périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains.



Communication

La liste Revel-Infos : qu'est-ce que c'est ? Comment s'inscrire ?

Nous avons à Revel une liste de diffusion via les mails des personnes qui souhaitent recevoir des informations liées à notre territoire : une association recherche des lots pour une tombola, une paire de lunettes a été ramenée à la mairie, une association recrute, un chien a été perdu, etc...

En vous inscrivant sur cette liste, vous recevrez ces informations sur votre mail.

Aux dernières nouvelles tous les chiens ont été retrouvés ;-)

Pour vous inscrire, vous envoyez un mail à :

sympa@listes.revel-belledonne.com

avec comme sujet : **subscribe revel-Infos**

La liste comporte aujourd'hui 672 abonnés.

Vous pouvez facilement vous désabonner de cette liste en envoyant un mail à l'adresse sympa@listes.revel-belledonne.com avec comme sujet : **unsubscribe revel-Infos**

Retour sur le sondage de la Liste Revel-Infos

En 2019, 195 personnes ont répondu à une enquête sur cette liste Revel-Infos. Une très grande majorité de ces personnes ont une lecture régulière de ce support. Les informations leur paraissent claires et compréhensibles, et la fréquence convenable.

En termes de contenu, les informations d'alertes municipales ou préfectorales sont importantes, au même titre que les informations associatives. Les informations de la communauté de commune, de la programmation culturelle des autres communes, ou des annonces de particuliers ont quant à elles un niveau d'intérêt moyen.

Concernant les informations manquantes, la diffusion provenant de St Martin d'Uriage ou de Domène intéresserait 68% des personnes, mais 30% ne sont pas intéressés. **Pour les petites annonces entre particuliers** 53 % ne souhaitent pas que la liste Revel-Infos serve à leur diffusion, contre 42 % qui trouvent l'idée bonne. **Nous vous rappelons qu'aujourd'hui les annonces de particuliers peuvent être publiées sur le site revel-belledonne.**

Comment diffuser une information à tous les abonnés de la liste Revel-Infos ?

Pour envoyer une information à tous les abonnés de la liste, vous devez envoyer un mail à revel-Infos@listes.revel-belledonne.com

Mais attention, toutes les informations ne passent pas sur la liste Revel-Infos... **Tous les mails sont modérés avant diffusion**, en appliquant les règles suivantes :

L'information diffusée intéresse-t-elle tous les révélois ? Son caractère est-il suffisamment important et général ?

Ce qui peut être diffusé :

- Les informations municipales (actualités, informations concernant la voirie et les réseaux d'eau, etc.)
- Les informations de la Communauté de Communes susceptibles d'intéresser tous les révélois
- Les alertes d'urgence et de sécurité des autorités
- Les annonces des associations de Revel à visée culturelle, sportive et de loisirs susceptibles d'intéresser tous les révélois. Les informations qui visent un public particulier doivent se faire directement auprès des adhérents ou des habitués.
- Les annonces commerciales à caractère exceptionnel (limitées à quelques occurrences dans l'année) provenant des commerçants de Revel et St Jean et susceptibles d'intéresser tous les révélois
- Les informations ponctuelles de particuliers qui concernent tout le village (besoin d'aide ponctuel, recherche ou perte d'un animal, etc.)

Ce qui ne sera pas diffusé :

- Les petites annonces de vente et locations, ayant plus leur place sur le boncoin : nous vous proposons une diffusion sur le site Internet de Revel.
- Les informations concernant des événements se déroulant hors de la Commune, à l'exception de la Communauté de Communes et des communes limitrophes, susceptibles d'intéresser tous les révélois.
- Les annonces commerciales. Des exceptions peuvent être faites mais ayant un caractère exceptionnel : par exemple, durant cet épisode de Covid-19, et pour soutenir les restaurants Chez Margot et La Gélinotte, nous avons décidé de publier régulièrement les propositions de menus à emporter.
- Les annonces d'activités à caractère médical.

Appel à dons de photos de Revel

Vous avez de belles photos de Revel et de ses environs ?

Êtes-vous prêts à céder leur droit de publication ?

Nous sommes preneurs de vos photos pour l'illustration des articles, pour faire une belle couverture du Revel dialogue ou pour publier sur le site internet revel-belledonne.com

Nous recherchons des photos toutes saisons, des paysages de Revel et environs proches (Belledonne), des animaux, des fleurs, des arbres, activités, scènes de vie du village ...

Nous ne garderons pas de photos de personnes reconnaissables, car nous devrions gérer le consentement préalable des personnes.

Pour la publication sur le Revel Dialogue, l'impression papier impose une très bonne qualité de photo, minimum 8 mégapixels.

N'hésitez pas à partager vos belles photos ici !

Envoyez vos photos à l'adresse : photos.revel@gmail.com



Services techniques

Mouvement de personnel

Jérémy ayant fait valoir son droit à mutation pour une autre collectivité, il convenait de le remplacer. Après l'organisation d'un jury, le choix s'est porté sur Rachid. Son statut de militaire en fin d'activité a permis d'activer le dispositif de passerelle entre les fonctions publiques de l'État et territoriale. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Le déneigement : durant la vacance et la prise de poste du nouvel agent, et compte tenu de la période de prise en main des matériels, il convenait de déléguer une partie du service de déneigement afin d'assurer la continuité de service.

La commune a fait appel à l'entreprise de Jean-François Balducci pour assurer le déneigement sur une partie du réseau.

L'hiver a été marqué par un fort enneigement de nos routes communales. Nous remercions l'équipe des services techniques, assistée par l'entreprise Balducci TP, qui a œuvré au nettoyage des routes pour que chacun puisse continuer à circuler normalement. La qualité de leur travail a été plusieurs fois soulignée par les Revelois.

Talon pascal

38420

tel: 07.60.85.17.87

talon.pascal@gmail.com



Multiservice

- Dépannage plomberie.
- Ramonage bois,gaz,fuel.
- Entretien **poêle à granules**

Rapidité d'intervention 7j/7

Ecole et périscolaire

Présentation des travaux de l'école maternelle

Des travaux de rénovation énergétique et de modernisation des équipements de l'école maternelle sont prévus.

Contexte : le bâtiment qui abrite l'école maternelle fête ses 30 ans et force est de constater qu'il ne répond plus aux qualités de confort et de rendement thermique attendu en 2021. **La commune engage des travaux importants de rénovation thermique et en profite pour moderniser l'équipement intérieur du bâtiment.** Ces travaux sont également l'occasion de changer de source d'énergie pour le chauffage du bâtiment (passage à une énergie bois renouvelable).

Les travaux concernent également :

- la création d'un sas d'entrée
- l'isolation des murs par l'extérieur
- le remplacement de toutes les huisseries
- le remplacement et l'optimisation de la ventilation, pour répondre aux normes relatives à la qualité de l'air intérieur
- l'abandon du chauffage électrique et le raccordement à la chaufferie bois de la mairie

- le câblage informatique de l'école maternelle et installation de vidéoprojecteurs interactifs dans les deux salles de classe utilisées
- le rafraîchissement intérieur des sols et des murs
- l'optimisation de l'aménagement de la tisanerie.



Planning des travaux ?

Les études sont actuellement en cours. Ces travaux devraient avoir lieu en 2022.

Sécurité sur les parkings de l'école

Merci aux automobilistes de rouler plus doucement sur les abords des parkings de l'école.

Garderie péri scolaire

Suite à la mise en place du protocole sanitaire sur le temps périscolaire, nous sommes dans l'obligation de faire respecter les gestes barrières aux enfants, y compris en extérieur : port du masque obligatoire pour les enfants âgés de plus de 6 ans, interdiction de brassage des enfants de classes différentes, distanciation.

Après l'école, d'autres enfants évoluent sur l'espace de jeux, seuls ou sous la responsabilité de leurs parents ou de nourrices. Ces enfants ne suivent pas forcément les consignes sanitaires actuellement en vigueur, et se mêlent facilement aux enfants de la garderie. Ceci complique le travail de nos agents, qui se doivent de garantir aux parents le respect du protocole sur le temps où leurs enfants nous sont confiés.

Nous remercions les adultes qui viennent sur l'espace Guimet avec leurs enfants de **nous aider à faire respecter ensemble et au mieux ces gestes barrières**. Merci également aux familles dont les enfants viennent seuls sur l'espace Guimet de leur demander de suivre les consignes données par les animateurs de la garderie.

Tarifs pause méridienne

Une réflexion est en cours sur l'évolution tarifaire. Un prochain travail sera réalisé pour l'analyse et l'évolution des coûts de service.

Espace Guimet

Le parc de l'espace Guimet est de plus en plus fréquenté, notamment par les enfants. Cependant nous constatons de plus en plus fréquemment **des déjections canines** qui provoquent des désagréments que vous pouvez comprendre.

Nous envisageons une communication et une sensibilisation que nous poserons sur place et sommes à la recherche de slogans pour y satisfaire.

Nous vous sollicitons pour nous proposer ces messages qui seront choisis par les enfants et feront l'objet d'un affichage sur place.

Au-delà de cette communication, le respect de l'espace public demeure l'affaire et la responsabilité de tous. La préservation de ces espaces de détente et de loisirs passe aussi par le civisme de ses visiteurs.

Vos propositions : mairie@revel-belledonne.com

Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)

Recensement des personnes âgées, fragiles ou isolées

Une des vocations du CCAS est d'être en alerte envers les personnes âgées, isolées, fragiles, et de maintenir un contact avec la population reveloise âgée, lors d'épisodes ponctuels, de crise sanitaire (isolement, confinement) ou d'événements climatiques (canicule, ...).

Si vous souhaitez être "recensé" par le CCAS, nous vous invitons à prendre contact avec nous.

Vaccination COVID

Suite aux annonces parues dans les brèves, toutes les personnes de plus de 75 ans et les personnes vulnérables qui le souhaitent ont été vaccinées.

Depuis le 1er février, une liste d'attente des personnes qui se sont manifestées en mairie a été établie et transmise chaque semaine par notre agent d'accueil au centre de vaccination du Versoud. À ce jour, personne n'est en attente d'un rendez-vous.

Depuis le 27 mars, les personnes âgées de plus de 70 ans peuvent aussi se faire vacciner.

Nouvelle équipe

Un nouveau bureau avec des idées et de futurs projets à venir !

Soyez attentifs à vos mails !!

Violences faites aux femmes : protection, écoute, information

Dans le cadre du Grenelle des violences conjugales (2019), Marlène Schiappa, en partenariat avec les experts et les associations, a souhaité développer de nouveaux outils pédagogiques pour lutter contre les violences. Baptisé la "roue des violences", cet outil référence des exemples concrets de violences physiques, psychologiques, sexuelles et économiques. Elle vise à sensibiliser les jeunes et les professionnels (santé, police, justice, éducation) à tous les types de violences auxquels ils peuvent être confrontés dans leur vie.

En moyenne, le nombre de femmes âgées de 18 à 75 ans qui au cours d'une année sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles commises par leur ancien ou actuel partenaire intime, est estimé à 219 000 femmes. L'auteur de ces violences est le mari, concubin, pacsé, petit-ami ; ancien ou actuel ; cohabitant ou non.

3 femmes victimes sur 4 déclarent avoir subi des faits répétés - 8 femmes victimes sur 10 déclarent avoir également été soumises à des atteintes psychologiques ou des agressions verbales.

Priorité de l'action gouvernementale, les violences faites aux femmes doivent faire l'objet d'une attention particulière et d'une

prise en charge dans le respect des règles fondamentales de droit et de respect de la dignité humaine. Pour être efficace, l'action du gendarme doit être adaptée à la réalité que vit la victime de violences conjugales. L'accueil reçu peut être déterminant pour aider celle-ci à surmonter la situation et prendre des décisions.

Que l'intervention s'effectue au domicile ou que la victime se présente à la brigade de Gendarmerie, les missions du gendarme s'articulent autour de la protection, de l'écoute et de l'information.

Parce qu'il est parfois difficile de savoir comment réagir, les acteurs judiciaires et associatifs s'activent autour de cette problématique. Les victimes ne sont pas seules !

L'évaluation du danger effectuée, la protection de la victime constitue la priorité. A cet effet, des actions transverses et partenariales sont mises en place sur le plan opérationnel, judiciaire, social et administratif. Les associations clés du secteur de l'agglomération grenobloise et du Grésivaudan sont présentes pour vous aider: AIV - France Victime, MILENA, Parquet du Tribunal Judiciaire de Grenoble, Groupement de Gendarmerie de l'Isère notamment.

Ces dispositions mises en œuvre par la Gendarmerie Nationale et plus particulièrement la Communauté de brigades de Domène - Villard-Bonnot, ont pour seul objet de protéger les victimes et leur famille d'un partenaire ou ex-partenaire présumé violent. **Vos gendarmes l'appliquent avec la plus grande attention et tout le discernement nécessaire.**

Mettre fin à des situations de violences conjugales exige de nombreuses actions partenariales à conduire sur le temps long. L'intervention des militaires de la gendarmerie nationale dès le début du processus est souvent délicate mais sa qualité se révèle essentielle pour la suite du traitement de la situation de la victime.

En parler, porter plainte, éloigner le danger... la loi est de votre côté. En cas d'urgence, faites le 17 ou le 112 (d'un portable).

Major RICHALET Stéphane,
commandant la brigade de Domène
Référént "violences intra-familiales"
de la Compagnie de gendarmerie de Meylan.

Les nouvelles du projet Tiers Lieux

Depuis les résultats partagés dans les brèves de Janvier, le projet prend forme.

Comme prévu nous avons tenu en visioconférence la réunion dédiée à l'épicerie avec toutes les personnes qui avaient exprimé la volonté de s'investir dans ce lieu.

Le 4 Février, à l'issue d'une séance de partage et de créativité riche en idées, **une dizaine de Revelois.es ont décidé de constituer une petite équipe pour dessiner les contours du lieu épicerie et le mettre en place.**

Fanny, Sara, Véronique, Laurent, Axelle, Jocelyne, Martine, Evelyne, Geneviève, Anne se sont lancés et ils travaillent d'arrache pied pour imaginer une organisation, une structure, des modes de fonctionnement, une offre produits, des partenaires... tout cela en allant s'alimenter des réalisations similaires déjà en place dans d'autres communes.

Ils vont partager l'état de leur réflexion le 30 Mars avec l'équipe des élus qui s'est, elle, organisée en comité d'accompagnement.

L'objectif de ce premier comité est de :

- confirmer que les orientations proposées répondent aux attentes des Revelois.es
- répartir les rôles entre l'équipe et la mairie
- planter les premiers jalons d'un planning projet

Le conseil municipal n'est pas resté inactif et a engagé la réflexion pour identifier le lieu le mieux adapté aux projets.

C'est en bonne voie...

Comme vous l'avez peut-être lu dans les compte-rendus du conseil municipal, la mairie a signé l'achat d'une maison sur la place du village : cette maison permettra d'accueillir plusieurs de ces lieux, voire d'autres activités d'intérêt général pour les Revelois.es.

L'acquisition de cette maison située au cœur du village est une occasion unique. Adjacente à la cure, elle ouvre beaucoup de possibilités de développement pour la vie du village et elle est cohérente avec la volonté affichée par notre équipe municipale de renforcer le foncier de la commune.



Les autres lieux plébiscités par les Revelois.es lors de l'enquête ne sont pas oubliés. Nous attendons avec impatience l'amélioration des conditions sanitaires et la possibilité de se retrouver pour organiser la réunion publique initialement prévue fin Novembre.

Cette réunion, forte de l'expérience du projet épicerie, aura pour but de partager plus en détail les résultats de l'enquête et de travailler le contenu avec tous les volontaires.

Nous pourrions compléter avec de nouvelles idées et en fonction des personnes prêtes à s'investir, lancer de nouvelles équipes sur des sujets comme : le Répare Café, la Ressourcerie, le partage de matériel, l'espace de coworking...

Nous sommes impatients de vous retrouver autour de ce beau projet.

L'équipe Tiers Lieux

Marché du mercredi soir

Un food truck est de nouveau présent le mercredi soir sur la place du village. Selon les semaines, s'installent également le poissonnier ainsi que la boulangerie Giroud, ou Mathilde avec ses chocolats et bonnes sucreries. La ferme PMG Farm de Corps d'Uriage vient également vendre sa production de viande de bœuf, d'œufs, de lait et des produits laitiers de leur ferme.



ZANONE

Chauffage Gaz, Bois, Fioul, Solaire,
Pompe à chaleur et Climatisation

Plomberie

Charrières Neuves 38420 Revel

Tel 04-76-89-86-27

Freydières

Sécurité routière

Suite à l'interpellation de la mairie par un groupe d'habitants de Freydières, des mesures ont été prises visant à préserver la tranquillité du hameau lors des week-end de forte affluence.

La commune a pris trois arrêtés : un arrêté interdisant aux bus l'accès à la route qui monte au parking des 4 chemins ; un arrêté interdisant la circulation des véhicules à moteur sur le chemin menant à la clairière de Ferpeyret, et dans la clairière elle-même ; un arrêté interdisant le stationnement sur le chemin des Granges, menant au hameau de Freydières.

Les hébergements et l'accueil à Freydières

Avec un financement de la Région, nous

opérons actuellement une étude d'opportunité concernant la **réhabilitation des chalets de Freydières**. Un cabinet doit nous remettre un rapport d'ici le mois de mai.

Dans le cadre du projet "Camps de base" du Grésivaudan, un bureau d'étude de la communauté de commune Le Grésivaudan nous aidera à avancer sur le projet. Une fois le bureau d'étude recruté nous pourrons poursuivre le projet Freydières. Nous impliquerons alors les habitants acteurs du projet.

La flore et la faune

Une étude faune-flore est lancée depuis fin mars sur le site de Freydières. Elle permettra d'établir un état des

lieux des espèces présentes à Freydières, et de valider les actions de préservation des ressources naturelles qui ont déjà été mises en place (création d'une mare en bordure du lac pour favoriser la reproduction des amphibiens par exemple). Cette étude sera accompagnée de préconisations de gestion des ressources naturelles : il s'agit de faire face à la fréquentation croissante du site tout en protégeant notre patrimoine naturel.



Divers

Interdiction de brûlage des déchets verts

Le brûlage des déchets verts est interdit par arrêté préfectoral en raison de la pollution atmosphérique importante qu'il génère.

Un seul feu de 50 kgs de végétaux émet autant de particules que :

- une véhicule essence récente parcourant 8500 kms (soit 850 A/R entre Revel et la déchetterie de Saint martin d'Uriage) ;
- 4 mois et demi de chauffage dans une maison avec une chaudière fuel.

Lors de vos tailles, vous devez apporter vos déchets verts en déchetterie. Là, ils seront revalorisés en chauffage urbain et compost.

Des solutions alternatives au brûlage existent :

- **Débiter le bois**, le faire sécher et l'utiliser pour le chauffage domestique, si possible dans un bon poêle qui émettra jusqu'à 100 fois moins de particules (et qui aura l'avantage de vous chauffer)

- **Composter** les feuilles, déchets de tonte et mauvaises herbes avec vos restes de cuisine et récupérer un très bon apport pour vos plantations
- **Broyer** vous-même les branches non récupérables et épandre les résidus sur vos massifs pour maintenir l'humidité et enrichir votre sol.

Un achat groupé de broyeur peut être subventionné par la communauté de commune le Grésivaudan :

<https://www.le-gresivaudan.fr/911-investissez-a-plusieurs-dans-un-broyeur.htm#par7847>

Sanctions :

Le contrevenant qui pratique le brûlage à l'air libre de déchets verts en infraction de l'arrêté n°2013-322-0020 s'expose à une amende de **450 €**.

Eau

La communauté de communes a mis en place sur **Internet un espace abonnés** permettant aux usagers de suivre leur consommation, de gérer leurs abonnements, de relever leurs compteurs, de consulter et payer leurs factures ou encore de poser une question, faire une réclamation et enfin demander une intervention technique.

<https://eaux.le-gresivaudan.fr/wp/home.action>

Rappel : ce n'est plus la mairie qui s'occupe des compteurs et facturation, relevé d'index, c'est le Grésivaudan.



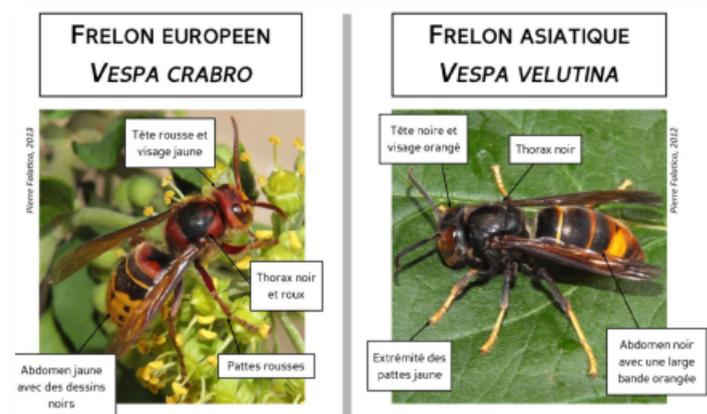
Frelon asiatique

Historique et répartition géographique

Originaire du continent asiatique, l'espèce a été introduite en France en 2004 dans la région Aquitaine. Elle a très certainement été importée de Chine avec des marchandises (poteries). Depuis, elle s'est répandue rapidement pour occuper aujourd'hui la quasi-totalité des départements français.

Dans la région Rhône-Alpes, l'espèce a été observée pour la première fois en 2011 sur plusieurs communes du département de l'Ardèche. En 2013, le prédateur a été découvert dans le sud du département de la Drôme. En 2014, c'était au tour du département de l'Isère d'être touché. En 2015, un premier nid était détruit dans le département de la Loire et des signalements étaient confirmés dans le Rhône et l'Ain. En 2016 et 2017, il a poursuivi son installation sur la région et a notamment colonisé le département de la Haute-Savoie. En 2018, c'est au tour de la Savoie de faire l'objet de plusieurs signalements.

A Revel un signalement a été fait en novembre 2020 aux Molettes.



Le Frelon asiatique est un enjeu important à plusieurs titres :

- agro-écologique et économique : il est en effet un redoutable prédateur pour les abeilles, provoquant des dégâts importants sur certains ruchers notamment par le stress qu'il engendre sur les colonies,
- environnemental : il est responsable d'une atteinte forte de la biodiversité du fait de la pression de prédation généraliste qu'il exerce sur une importante diversité d'insectes tels que les papillons, les mouches ou encore les araignées,
- et sociétal : il est en effet présent sur la quasi-totalité du territoire régional, en particulier au niveau des zones urbanisées, ce qui peut relever, dans certaines situations, d'un problème de santé publique. Le frelon asiatique n'est pas agressif envers l'homme, sauf quand la colonie est dérangée. Il est alors particulièrement dangereux. C'est pourquoi les nids doivent être détruits par des spécialistes.

Les éléments d'identification du frelon asiatique

<http://www.frelonsasiatiques.fr/identification-frelon-asiatique.html>

Le frelon asiatique, *Vespa velutina*, est souvent confondu avec le frelon européen, *Vespa crabro*. Un moyen de les distinguer facilement est la couleur. Le frelon asiatique est en effet plus foncé que le frelon européen. A distance, il apparaît globalement comme étant brun noir tandis que le frelon européen est beaucoup plus jaune.

Signalez le frelon asiatique et participez à la lutte organisée par les groupements de défense sanitaire Rhône-Alpes et Auvergne, sur le site :

<http://www.frelonsasiatiques.fr/signaler-frelon-asiatique-auvergne-rhone-alpes.html>

Grippe aviaire et déclaration des oiseaux

C'est "l'autre épidémie" du moment. Même si celle-ci ne présente aucun risque pour l'homme, l'épidémie de grippe aviaire qui frappe le sud-ouest du pays aura des conséquences catastrophiques pour la filière. Le territoire communal n'est pas touché à ce jour (25/03).

C'est l'occasion de rappeler que le recensement des propriétaires d'oiseaux par les mairies est une démarche obligatoire depuis 2006.

Les maires doivent tenir à disposition des préfets, pour leur commune, "la liste des détenteurs d'oiseaux (volailles, canards et autres oiseaux) s'étant déclarés sur le territoire de leur commune". Toutes ces personnes doivent remplir un formulaire Cerfa (15472*01) et l'envoyer ou le déposer à la mairie de leur commune. Il est également possible de remplir ce formulaire sur la page dédiée du ministère de l'Agriculture. Cette obligation a été fixée par l'arrêté du 24 février 2006 relatif au

recensement des oiseaux détenus par toute personne physique ou morale en vue de la prévention et de la lutte contre l'influenza aviaire.

Nous renouvelons ce message et vous demandons de bien vouloir satisfaire à cette procédure.

Mesures des vents catabatiques au Grand Colon

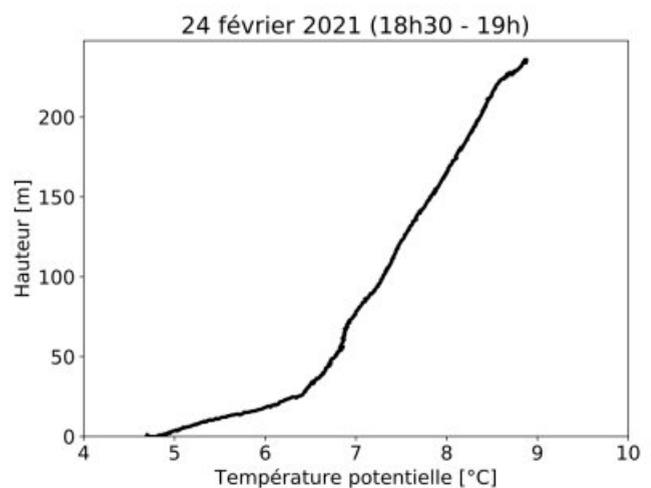
Les vents catabatiques (vents gravitaires sur pente alpine) sont encore mal représentés par les modèles atmosphériques, particulièrement dans les régions montagneuses. Ce sont pourtant des vents qui jouent un rôle important lors des épisodes de pollution bien connus dans la région. Lorsque le bilan de rayonnement s'inverse en surface, comme c'est le cas la nuit dans des conditions anticycloniques stables, l'air ambiant se refroidit et dévale les pentes par gravité pour alimenter les fonds de vallées (stagnation d'air froid). Cet effet stabilise les basses couches et empêche ainsi le mélange et la dispersion des polluants dans la vallée de Grenoble. La modélisation des vents catabatiques est également un enjeu dans l'amélioration des modèles de prédiction météorologique en montagne.



Dans ce contexte, le LEGI (Laboratoire des Ecoulements Géophysiques et Industriels <http://www.legi.grenoble-inp.fr>) en partenariat avec l'IGE (Institut des Géosciences de l'Environnement) effectue chaque hiver depuis 2012 des séries de mesures sur la face Ouest du Grand Colon (au niveau de la baraque du Grand Colon) et plus bas sur les balcons de Belledonne (au niveau de la clairière Freypéret). Les mesures in situ effectuées se focalisent sur des épisodes de stabilité météorologique correspondant à des anticyclones établis qui sont très propices au développement de vents catabatiques nocturnes du fait du fort refroidissement radiatif lorsque le ciel est dégagé. Ces épisodes ont souvent une durée de 1 à 2 semaines, permettant le déploiement de sondes visant à mesurer

précisément la pression atmosphérique, la température et l'humidité de l'air, la vitesse et la direction du vent, la turbulence associée, le rayonnement à la surface. Un ballon captif instrumenté en température complète les mesures locales et donne accès à une mesure de la stratification thermique de l'atmosphère jusqu'à des hauteurs de 600 m au-dessus du sol. La série de mesures effectuées au ballon captif cet hiver du 24 février au 2 mars 2021 a permis de consolider les observations récurrentes de l'état de stabilité anticyclonique des pentes du Grand Colon.

La figure ci-dessous montre un profil de température potentielle (température corrigée par la pression atmosphérique) typique de ces situations avec une tendance croissante avec l'altitude et un niveau de stratification de l'ordre de $N=0.02$ Hz dans la couche au-dessus de 100 m du sol. On note également un fort refroidissement dans les 30 m en proche surface caractéristique du refroidissement radiatif nocturne.



Ces travaux ont été effectués dans le cadre de deux thèses de doctorat (Sébastien Blein, 2016 et Claudine Charrondière, 2021) et ont mené à des communications, à des congrès et des publications scientifiques dans des journaux :

<https://link.springer.com/journal/10546/volumes-and-issues/177-1>

<https://meetingorganizer.copernicus.org/EGU2020/EGU2020-8674.html>



ENTREPRISE
ROVIRA
TERRASSEMENT - ENROCHEMENT
LOCATION D'ENGIN AVEC CHAUFFEUR

Tél: 06 37 43 33 20 - 38420 REVEL - ent.rovira@gmail.com



Etat Civil

Décès

Nous avons appris le décès de **Angèle BERTA**, Reveloise qui fut à l'initiative de la création de la bibliothèque en 1990 au 1^{er} étage de la Mairie. Une bénévole très grande lectrice qui partageait son goût de la lecture aux lecteurs et aux bénévoles de la bibliothèque.

Mariages

- **ROBERT Hugues** et **BUISSON Céline**, le 21 novembre 2020
- **BAST Gerhard** et **YAKOUBI Monia**, le 23/01/2021
- **HOUDOT Williams** et **CHARVET Véronique**, le 06/03/2021

Urbanisme

Dépôt des dossiers d'urbanisme : Devant l'affluence des dépôts de dossiers et des demandes de renseignements relatives à l'urbanisme local, les services qui accueillent le public ne peuvent

Déclarations préalables

- **DELASTRE Sophie**, Montée des Journaux, Isolation extérieure et ravalement de façades, 06/10/2020
- **GIROUD Gérard**, Montée des Journaux, Isolation extérieure et ravalement de façades, 20/10/2020
- **SAME Monique**, Route d'Uriage, Marquise, régularisation volets, fenêtre et porte, 15/12/2020
- **DEVEZE Jean-Philippe**, Route du balcon de Belledonne, Construction piscine, 17/11/2020
- **GIRAUD-CARRIER Alain**, Route de la Tour, Construction piscine hors-sol, 23/02/2021
- **BOUCHARD Astrid**, Chemin de la Chaume, Isolation extérieure, 16/11/2020
- **BOUSSANT Marc**, Route du Soubon, Abri à bois, 11/12/2020
- **IMBERT Grégory**, Route du Domeynon, Construction piscine, 18/12/2020
- **BŒUF Christian**, Route du balcon de Belledonne, Construction piscine, 22/01/2021
- **DAVID Nicolas**, Montée de Pré Cornet, Véranda, 19/02/2021
- **BOUCHARD Astrid**, Chemin de la Chaume, Régularisation SAS d'entrée, 12/02/2021
- **DAOLIO Denis**, Route des Geymonds, Abri à bois, 16/03/2021
- **GALILEE Bruno**, Route des Molettes, Enrochement, isolation extérieure et changement des fenêtres, 23/03/2021
- **CROISAT Olivier**, Impasse d'Eux Trois, Isolation par l'extérieur, nouvel enduit et remplacement des volets battants par volets roulants, 16/03/2021
- **GARDE François**, Chemin des Vernes, Abri solaire avec panneaux photovoltaïques, 23/03/2021
- **TALBOT Roseline**, Route de Freydières, Suppression bardage et remplacement par enduit, 23/03/2021

Nous présentons nos sincères condoléances à son mari et sa fille.

Huguette, Anne-Charlotte, Elizabeth
et toutes les bénévoles de la bibliothèque.

Conseils Municipaux

Les délibérations des conseils municipaux sont consultables sur le site de la mairie :

<http://www.revel-belledonne.com/étiquettes/compte-rendu-conseil-municipal>

accompagner les visiteurs comme il le faudrait tout en continuant leurs autres missions.

A ce titre et afin de satisfaire à l'intérêt général, il est demandé pour tout ce qui concerne l'urbanisme de prendre rendez-vous par courriel :

mairie@revel-belledonne.com
ou par téléphone : 04 76 89 82 09

Une réponse sera donnée dans les 24 heures.

Merci pour votre compréhension.

Permis de construire

- **LABBAYE Patrick**, Route d'Uriage, Construction maison individuelle, 26/06/2020
- **DEGENEVE Thomas**, Route du Bourg, Construction maison individuelle, 31/07/2020
- **BELLION Fabrice**, Route des Geymonds, Création d'un garage, 05/05/2020
- **DOMINICY Eric**, Route des Contamines, Abri voiture en bois attenant à la maison, 20/07/2020
- **BENOIT DE COIGNAC**, Route du Balcon de Belledonne, Modification ouverture, auvent et abri voiture, 21/07/2020
- **BOROT/SAHY**, Route du Sauzet, Construction maison individuelle, 13/11/2020
- **POIRIER Philippe**, Route de la Bourgeat, Modification dimension porte de garage, 21/09/2020
- **LAMY-QUIQUE Clément**, Montée de Pré Neyrat, Extension maison existante, 21/12/2020
- **BOULLIER/LEROY**, Route du Sauzet, Construction maison individuelle, 04/12/2020
- **DEGENEVE Thomas**, Route du Bourg, Création de deux fenêtres sur façade Sud-Est, 20/10/2020
- **ARNAL Mikael**, Route de Charrières Neuves, Construction maison individuelle, 19/02/2021
- **DELABAERE Philippe**, Route de Freydières, Modification ouvertures, 19/03/2021



Centre de loisirs été du Balcon de Belledonne 3-13 ans

Inscriptions

Le centre de loisirs sur le site de Revel est ouvert du mercredi 7 juillet au vendredi 23 juillet 2021 et du lundi 23 août au mercredi 1er septembre 2021.

Les inscriptions pour cette période seront ouvertes le lundi 10 mai 2021.

La fiche d'inscription pour les vacances (juillet et août) sera disponible à partir de cette date, dans la journée, sur notre site internet.

Les inscriptions / annulations / modifications devront être effectuées auprès de l'assistante au plus tard :

- Le 18 juin 2021 pour le mois de juillet
- Le 16 juillet 2021 pour le mois d'août

Pour rappel : Les dossiers annuels doivent être intégralement refaits en vue d'une inscription pour les vacances en 2021 (valables en année civile).

N'hésitez pas à transmettre dès maintenant vos dossiers afin de gagner du temps le jour des inscriptions.

Rendez-vous sur notre site internet pour retrouver toutes les modalités !

<https://www.le-gresivaudan.fr/251-accueil-de-loisirs-du-balcon-de-belledonne-a-la-combe-de-lancey.htm>



Recrutement

Le centre de loisirs recherche des animateurs pour chaque période de vacances scolaires.

Profil : BAFA ou diplôme équivalent, stagiaires BAFA (à partir de 17 ans) ainsi que des jeunes non diplômés.

Si vous êtes motivés, dynamiques, sérieux... envoyez votre CV et lettre de motivation à **Emilie Ruel** : eruel@le-gresivaudan.fr

Plus d'informations au 06 87 71 53 04

Jobs d'été

L'été dernier, en pleine période de pandémie, nous n'avions pu activer le dispositif. Nous envisageons de le relancer cette année. **Nous prévoyons le recrutement de 14 jeunes de 16 à 19 ans pour une semaine, sur la période du 5 juillet au 27 août 2021.**



Les missions sont l'entretien et les travaux sur les espaces publics et les bâtiments communaux.

Le dossier de candidature est disponible sur le site de la mairie :

<http://www.revel-belledonne.com/espace-ados>.

Il doit être adressé en mairie par mail : mairie@revel-belledonne.com

Le dépôt des candidatures doit se faire plus tard le 17 mai.

La réponse sera communiquée rapidement.

Fontaine de la place et édifices publics



Des enfants montent fréquemment sur la fontaine et jettent des pierres dans son bassin. Nous demandons une vigilance aux parents pour empêcher ces actions par respect de l'édifice et de la sécurité en cas de glissade.

Nous constatons également des dégradations sur les soubassements de la grange Freydane et du lavoir qui là aussi méritent une attention de tous.

Merci pour votre civisme.



Le Paradoxe des Simples

Bonjour à toutes et à tous !

Ces derniers mois ce qui fait l'**ADN de l'association** : les ateliers et stages sont toujours en suspens. Les **ateliers cosmétiques, détergents, cuisine et cuisine sauvage** sont dans les tiroirs et n'attendent que le feu vert national pour vous accueillir !



Nous rappelons d'ailleurs que **tout le monde peut proposer un atelier, une animation en rapport avec le thème du bien-être et de la santé au naturel** : l'association fournit les locaux, la logistique, la communication, l'assurance et le tarif (libre) reçu revient entièrement à la personne qui réalise l'atelier. Alors manifestez-vous, nous attendons vos propositions !

Pour permettre tout de même une poursuite du partage de la connaissance et du savoir

naturel, la sauvegarde du Patrimoine immatériel (au sens de l'Unesco) autour des plantes médicinales, l'herboristerie a choisi de proposer aux Revelois de nouvelles plantes de consommation plus courantes : poivre, épices, aromates, thés... toujours local, sauvage et bio, pour redécouvrir le véritable goût de ces plantes et leurs propriétés : passées dans le commun, on oublie à quel point elles peuvent être bénéfiques... dès qu'on parle aux papilles, le message est bien reçu, n'est-ce-pas ?!! Nous restons entièrement bénévoles et ce commerce local (à but non lucratif) perdurera grâce aux habitants : venez nous rencontrer !

Les activités en cours et à venir :

Le Kundalini yoga a repris en visio et se poursuivra de cette manière tant que nécessaire. Les participantes sont ravies et nous remercions sincèrement Frédéric d'avoir réussi à s'adapter.

Les **formations de botanique et de phytothérapie** en extérieur dans nos jardins ou les vôtres reprendront en fin de printemps : restez attentifs ! Elles seront annoncées par mail et sur le site Internet.

L'assemblée générale 2021 aura lieu le samedi 24 avril à 10h. Elle se tiendra à l'herboristerie - 63, montée des Allières - en extérieur si le temps le permet ou en visio-conférence si la météo ne s'annonce pas clémente. Les détails logistiques seront annoncés par mail dans les semaines précédant l'AG. Nous ferons le point sur les 2



premières années d'existence de l'association : l'AG 2020 ayant eu lieu à huis clos en plein confinement général.

Nous espérons partager encore de beaux moments avec vous tous, à bientôt !

L'équipe du Paradoxe des Simples.



Le Paradoxe des Simples

Infos et contact :

Axelle Legrand

<https://le-paradoxe-des-simples.fr/>

contact@le-paradoxe-des-simples.fr

06 78 73 95 39

ELECTRICITÉ GÉNÉRALE
DOMOTIQUE
AUTOMATISME
ALARMES
VIDÉOPROTECTION
VMC
ANTENNES...

Antoine Angelier
VOTRE ELECTRICIEN
07 60 19 26 59

LE MONT - 38420 REVEL
ANTOINE_ANGELIER@ORANGE.FR



Club Séniors Le Perlet - Revel / St Jean le Vieux

L'Assemblée Générale du Perlet prévue début octobre s'est finalement tenue début février en visio-conférence.

A cette occasion, le nouveau Conseil d'Administration a été élu à l'unanimité et a procédé à l'élection du Bureau comme suit :

- Présidente : **Solange Billard**
- Vice-présidente : **Hélène Boussant**
- Trésorière : **Martine Leroy**
- Trésorière adjointe : **Christine Eynard**
- Trésorière adjointe (noix) : **Renée Moge**
- Secrétaire : **Brigitte Vialette**
- Secrétaire adjointe : **Elizabeth Maillet**
- Secrétaire adjointe : **France-Anne Coste**

Tous les adhérents du Perlet se joignent au CA pour remercier chaleureusement Pierre Edel (ancien Trésorier) et Jean-Claude Dumas (ancien Secrétaire) pour leur engagement sans faille durant toutes ces années.

C9

Après consultation des pilotes de hameaux, nous avons pris la décision de malheureusement **décaler la Méga fête de village à Septembre 2022**.

La date du 18-19 Septembre 2021 est à conserver pour un éventuel pique-nique en extérieur.

Les autres événements CNEUF sont pour l'instant tous placés en "sommeil".

Le bureau du CNeuf

ROC / Section Karate

Profitant du beau temps de la fin d'hiver et de début de printemps, du rallongement des jours, du changement de début de couvre-feu de 18h à 19h, du passage à l'heure d'été, ... et de l'envie de beaucoup de pratiquants de reprendre une activité, **les cours de Karaté ont repris à partir de début mars**.

Pour respecter les règles définies dans le contexte sanitaire ces cours ont lieu en extérieur mais dans un espace réservé (cour devant la salle de l'Oursière) en respectant la distanciation, et donc sans contact, et en complète application des gestes barrières.

Au vu de la forte participation régulière et de la motivation montrée par tous les pratiquants cela prouve l'envie de beaucoup à reprendre une activité physique, à retrouver les autres pratiquants, à partager ces moments de travail, de détente et de convivialité.

Bien que de nouvelles consignes ont été définies récemment au

Malgré cette période difficile, la commission rando a pu organiser quelques sorties raquettes... et nous prévoyons la reprise des randos pédestres dès la fonte des dernières neiges.

- Les inscriptions pour la **semaine des randonneurs** en Tarentaise (du 7 au 14 Septembre) sont ouvertes ...
- **La pétanque** a repris depuis quelques semaines (toujours dans le respect des gestes barrières).
- Les fidèles mouliniers ont quasiment terminé la **production d'huile** pour cette saison.
- Des **sorties culturelles** sont à l'étude mais fortement impactées par la crise sanitaire.

ROC VTT



Le retour du printemps est l'occasion

de ressortir les vélos ! Après le succès des cours à l'automne dernier, à peine perturbés par les premières chutes de neige, **les cours du samedi reprennent à partir du samedi 1 Mai**. 7 séances sont au programme jusqu'aux vacances d'été pour les 3 groupes du samedi.

Des séances ponctuelles seront également organisées sur d'autres jours pour les ados, avec des sorties plutôt typées Enduro/DH.

Après la coupure estivale, les cours reprendront début septembre, n'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez inscrire vos enfants :

benjamindurville@orange.fr



niveau national, nous pouvons continuer à pratiquer dans les mêmes conditions en extérieur.

Espérons juste que la météo ne vienne pas perturber ce bel élan !

Les Karatékas ont le moral et la santé pour combattre l'adversité, virus compris !

Jean-Marc pour le ROC, les Professeurs et les Assistants



ADEF et A2Mains

L'association ADEF Grésivaudan met ses salariés à disposition de particuliers, de collectivités, d'associations et d'entreprises. Ces salarié(e)s sont accompagné(e)s par l'association dans le cadre de parcours d'insertion. Ils permettent à des personnes éloignées de l'emploi de reprendre contact avec le monde du travail, et sur une période de deux ans de retrouver le chemin d'un emploi durable. En faisant appel à nos salarié(e)s pour tout travail manuel (ménage, repassage, vitres, jardinage, aides diverses, déménagement, manutention, mise sous plis, désinfection covid, etc.) vous contribuez grandement à la réussite de ces parcours.

L'association A2MAINS, co-gérée avec l'ADEF, agit avec expertise depuis 2012 dans le domaine des services à la personne. Structure agréée par les services du département, elle intervient déjà auprès de 105 personnes âgées pour de l'aide à domicile (préparation de repas, ménage, compagnie) ou du soin à la personne. Ce sont 30 salarié(e)s qualifié(e)s qui mettent leur dévouement et leur professionnalisme à rendre meilleur le quotidien de leurs clients.

Notre offre de service :

Vous pouvez faire appel à nous pour palier, en termes de gestion du personnel, à l'exceptionnel ou au surcroît d'activité, pour des tâches de désinfection, ménage, espaces verts, petit bricolage, aide en cuisine, aide à la garde d'enfants, manutention, ou tout autre besoin de main d'œuvre. Soyez assurés de notre réactivité et de notre volonté à faire se rencontrer vos impératifs et les besoins d'évolution de nos salariés en parcours d'insertion.

Pour contacter l'ADEF

04 76 92 19 20

developpement@adef-gresivaudan.fr

Pour contacter le service A2MAINS

04 76 33 01 28

crolles@a2mains-gresivaudan.fr

Les sapeurs pompiers de domène



L'amicale des sapeurs pompiers de Domène vous remercie chaleureusement de vos nombreux dons. Malgré le contexte, vous avez été nombreux à répondre à notre appel et à nous envoyer des lettres d'encouragement et de remerciement. Ces mots trônent fièrement dans le foyer de la caserne. Prenez soin de vous, un grand merci du fond du cœur !

Cordialement,

Le bureau de l'amicale des Sapeurs-pompiers de Domène

07 68 12 35 52

amicale.sp.domene@gmail.com

PEYRAUD CONSTRUCTION

ENTREPRISE GENERALE DE BATIMENT
CONSTRUCTION - RENOVATION
390 ROUTE DES GEYMONDS - 38420 REVEL
04 76 89 81 07 / 06 038 23 038
peyraudconstruction@free.fr



Vie Révéloise

La saison 2020-2021 d'Anaïs Chevalier Bouchet

Anaïs Chevalier Bouchet est une championne française de biathlon, âgée de 28 ans. Elle est originaire de Revel, où elle a grandi. Lors des championnats du monde de février 2021 en Slovénie, elle a remporté deux médailles en individuel, la médaille d'argent du sprint puis le bronze lors de la poursuite. Anaïs a gentiment accepté de répondre à nos questions.

Anaïs, tu viens de décrocher deux belles médailles aux championnats du monde de biathlon de Pokljuka en Slovénie. Que penses-tu de ta performance de cette saison ?

Pour moi, c'est une belle récompense et un objectif atteint, car il est très difficile de faire la course pour une médaille aux championnats du monde, c'est la course d'un jour et on n'a pas le droit à l'erreur !

C'était mon objectif pour cette saison, je reviens à la compétition après un an d'arrêt pour profiter de ma maternité, et vu que je ne savais pas quel niveau j'allais avoir, j'avais coché ces championnats du monde à réussir. C'est chose faite et j'en suis ravie.

Comment se passe une saison pour toi ? Quand commences-tu les compétitions ? Et que fais-tu pour t'entraîner en dehors de la saison des compétitions ?

Notre saison commence fin novembre et se termine fin mars. Pendant cette période, nous avons 3 compétitions par semaine, pendant 3 semaines, puis 10 jours à la maison pour s'entraîner, et on recommence.

Mais pour tenir ce rythme, je commence à m'entraîner au mois de mai ! En course à pied, ski à roulette, vélo/VTT, musculation, et deux fois par jour, tous les jours. Finalement je m'entraîne plus en été et en automne que l'hiver. Avec l'enchaînement des compétitions, je fais souvent un peu de ski mais aussi de la récupération.

Heureusement, aujourd'hui le biathlon est mon métier, je peux donc m'y consacrer à 100%.

Pour les jeunes qui nous lisent, peux-tu nous dire à quel âge tu as commencé ? Et comment tu en es arrivé à choisir ce sport ?

J'ai commencé le ski de fond à l'école de Revel, lors d'une sortie à Chamrousse sur le plateau de l'Arselle ! Ensuite je suis allée au



club des 7 Laux, on m'a fait découvrir le biathlon et puis grâce à mes résultats, j'ai intégré le Pôle Espoir de Villard De Lans au lycée. Donc, on peut dire que j'ai fait du biathlon un peu par hasard... mais avec beaucoup de travail ensuite !

Merci Anaïs de nous avoir consacré du temps, et fait découvrir ton quotidien d'athlète de haut niveau. Nous te souhaitons un mois d'avril de repos, et une bonne reprise de printemps pour les entraînements.

Culture

Cinéma de plein air

Le cinéma de plein air aura lieu le samedi 26 juin à 22h à l'espace Guimet, avec repli à la salle de l'oursière si nécessaire.

Projection du Film "Hors normes" avec Vincent Cassel et Reda Kateb.





1120-2020 : 900^{ème} anniversaire à Domène

En 1120, Pierre de Montboissier devient prieur à Domène. Le prieuré de Domène est un prieuré bénédictin dépendant de la plus puissante abbaye de l'époque, Cluny.

Pierre (env. 1092-1156) est l'arrière-petit-fils d'Hugues de Montboissier, **fondateur de l'abbaye Saint-Michel-de-la-Cluse** que nous pouvons voir dominant la route qui mène à Turin en venant par le tunnel du Fréjus...



Après le prestige de Vézelay, on peut penser à un exil. En fait Domène était le prieuré bénédictin le plus proche des Chartreux que Pierre rencontra et dont il loua le mode de vie.

Plus tard, il rédige son livre des merveilles avec des souvenirs de la région de Domène, recueil d'événements surnaturels visant à replacer "l'homme dans ses relations avec ses contemporains, avec Dieu et les habitants de l'au-delà".

Au livre II de l'ouvrage, il nous raconte une bien singulière histoire: "Il y a dans le diocèse de Grenoble un endroit très riche en minerai de fer sis en des filons souterrains. A grande peine, habitants et paysans se livrent sans relâche à leur extraction. Une fois fondu et débarrassé de ses impuretés ce fer est vendu avec profit aux forgerons ainsi qu'à ceux qui le souhaitent dans les pays avoisinants. C'est pourquoi ce pays est appelé La Ferrière... Enseveli sous terre à la suite d'un éboulement, l'un de ces mineurs ne subsista dans "sa fosse" que par l'effet d'un ange de Dieu qui, chaque semaine, lui apportait un pain frais et une chandelle neuve. Délivré au bout d'une année par ses camarades qui foraient une fosse à proximité, il rentra au village.

Il apprit de la bouche de sa femme qu'il devait la vie à la piété de cette dernière : l'année durant, elle avait fait célébrer chaque semaine une messe à son intention en portant, à chaque fois, un pain et une chandelle en offrande sur l'autel de l'église de La Ferrière." Ce texte, sous forme de témoignage de 1^{ère} main, nous donne de précieuses indications sur l'ancienneté et l'importance économique que revêtait l'extraction du minerai de fer dans la haute vallée du Bréda.

En 1122 il est élu abbé de Cluny, la plus puissante des abbayes bénédictines avec plusieurs centaines d'abbayes "filles" dans toute l'Europe.

L'abbé de Cluny est l'homme le plus influent de la chrétienté, influençant directement le pape. Chargé d'un ordre immense jouissant d'un prestige incomparable, Pierre organise Cluny pour arriver à financer le gouffre qu'est Cluny III (ultime version de l'église de Cluny, la plus grande de la Chrétienté avant la construction de la basilique St Pierre de Rome actuelle). Il fait un recensement des ressources des possessions de Cluny, nous léguant de précieux documents.

En 1132, il réunit le premier chapitre général (1200 moines en tout) pour réformer l'ordre.

Pierre prit sous sa protection le malheureux Abélard (le couple Héloïse - Abélard) vieillissant, condamné par le concile de Sens. Le grand dialecticien plaisait à l'abbé de Cluny, qui s'intéressait à la théologie, combattait par la plume les hérétiques, faisait traduire le Coran pour discuter avec les musulmans. Pierre jugeait inconcevable de combattre cette religion sans la connaître, et il fit réaliser la toute première traduction (partielle) du Coran en latin, œuvre de quatre lettrés, dont un musulman. Elle servit, moyennant diverses adaptations, jusqu'au XVII^e siècle. Ensuite il composa un traité "Contre la secte des Sarrazins" et donc combattit l'islam par la parole.

Il avait sollicité Bernard de Clairvaux qui n'a rien fait sinon prêcher la 2^{ème} croisade

(Pierre n'appellera pas à la croisade) !

Voici un extrait de l'introduction, dont le ton tranche singulièrement avec celui que prennent d'habitude les polémistes : "...Il semble étrange, il l'est peut-être en effet, qu'un homme éloigné de vous par de grandes distances, parlant un autre langage, ayant une profession, des mœurs, un genre de vie, tout différents des vôtres, écrive, du fond de l'Occident, à des hommes qui habitent les contrées de l'Orient, qu'il dirige ses attaques contre des gens qu'il n'a jamais vus et ne verra peut-être jamais, qu'il vous attaque, non par les armes comme le font souvent les chrétiens, mais par la parole, non par la force, mais par la raison, non par la haine, mais par l'amour, par un amour tel qu'un chrétien peut l'éprouver envers des ennemis du Christ..." : Pas très courant pour l'époque !

Abbé du plus grand monastère de la chrétienté, il ne dédaignait personne.

Il sut apprécier le charme des humbles débuts de la Grande-Chartreuse. Pierre, qu'en 1153 l'empereur Frédéric Barberousse avait surnommé Vénérable, mourut, comme il l'avait désiré, le jour de Noël. Bien qu'il n'ait pas été canonisé formellement, l'ordre bénédictin l'honore le 11 mai avec ses quatre grands prédécesseurs, reconnaissant en lui un des exemples les plus parfaits de l'abbé selon St Benoît.

En octobre 2009, Benoît XVI a évoqué la figure de Pierre le Vénérable, "Ce saint abbé, exemple admirable d'ascèse avec lui-même et compréhensif avec les autres".



Voilà, en quelques mots, une présentation de l'un des grands hommes du Moyen Age qui a vécu 2 ans à Domène.



Avis revéolois

À terre, dans les tranchées, il était mort

Après les labours, la terre retournée il s'était engagé pour le front.

Sur les chemins de France, aux champs de batailles, il n'oubliait rien des semailles, ni du pot de terre où fermente le chou, ni la jatte de grès où la chatte à l'aube lapait un petit lait.

Sur son lopin de terre avant son départ, il avait patiemment sarclé la jachère et donné à sa famille miches de pain, pommes de terre et gourmands raisins.

Le monument aux morts porte gravé en sa pierre son nom de martyr.

Pourquoi faisons-nous la guerre, me demande Wolfgang. "Je n'ai rien à te répondre. Notre fraternité autour de l'âtre de terre est intacte."

Né de la terre mère, enfant de la guerre, comme l'ange monte au ciel je retournerai auprès de toi enseveli par l'unique cercueil de terre.

Alain De Borniol



**Le mal se fait sans effort, naturellement, par fatalité ;
Le bien est toujours le produit d'un art.**

Baudelaire

Bruit

Rappel : Les activités bruyantes sont autorisées mais leurs horaires sont réglementés par arrêté préfectoral

- Lundi au vendredi : **8h30-12h00** et **14h00-19h30**
- Samedi : **9h00-12h00** et **15h00-19h00**
- Dimanche : **10h00-12h00** et le calme !!!

Respectez ces horaires pour le déversement des bouteilles dans les containers.
Pensez aux habitants du voisinage !

http://www.revel-belledonne.com/sites/default/files/arrete_prefectoral_bruit.pdf

Sylvaine **Ladakis**
Architecte

07 86 27 86 41

04 76 41 23 99

syladakis@free.fr

68 Route des Contamines 38420 Revel

www.ladakis-archi.fr





SMMAG : Réunion "Mobilités"
le 15 juin à 20h à Revel

Les élections départementales et régionales se tiendront le même jour, les **20 et 27 juin** selon l'évolution de la crise sanitaire.

Les modalités de vote pour ce double scrutin seront communiquées ultérieurement. Nous aurons besoin de vous pour ce double dépouillement.



Infos utiles

Secrétariat

Tél. : 04 76 89 82 09
Email : mairie@revel-belledonne.com

Ouverture au public

Lundi : 13h30 - 17h00
Mardi : 14h00 - 19h00
Mercredi : 08h30 - 11h30
Vendredi : 14h00 - 18h00

Services Techniques

Tél. : 04 76 00 90 67
services-techniques@revel-belledonne.com

Cantine et Garderie

Tél. : 04 76 89 82 78
Email cantine : mairie@revel-belledonne.com
Email garderie : garderie@revel-belledonne.com

Infos pratiques EDF-GDF

Accueil téléphonique : 0 810 668 284
Urgence Électricité : 0 810 333 438

Service des eaux

<https://eaux.le-gresivaudan.fr/wp/home.action>

Bibliothèque Municipale

Tél. : 04 76 89 86 45
Lundi : 16h-18h (sauf vacances scolaires)
Mercredi : 17h-19h (sauf vacances scolaires)
Samedi : 10h-12h

Site Web

Retrouvez toutes les informations de contacts sur
<http://revel-belledonne.com/mairie>

